## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 33/2012 DE SAINT JEAN SAINT PAUL SEANCE DU 4 DECEMBRE 2012

Date de la convocation 29/11 /2012

Nombre de conseillers: 9

Présents: 7 Votants: 7

L'an deux mille douze le quatre décembre, à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame FOULQUIER Marie-Thérèse, Maire

Présents: Boisset Jean-Marc, Fabre Cédric, Fiorucci Georges, Combes Bruno, Verlaguet

Valérie, Rodier Jean-Jacques, Absent: Escach Jean Luc

Absent excusé : Brun Christophe

Secrétaire de séance: Verlaguet Valérie

Cordinate a. L. mars desertation STATABLE BOOK BONTS OF A SEAT WILL OF BUSINESS

consistent of the groupe of a consistence of

rela flyra un nomingular una làgi de i

Objet : Prix concessions cimetières à compter du 5 décembre 2012

Le Conseil Muncipal décide de fixer le tarif des concessions perpétuelles dans les deux cimetières de la commune :

Concession double 7 mètres carrés 50 au prix de 500€00

Concession simple 4 mètres carrés 50 au prix de 300€00

Le Conseil Municipal décide d'instituer un règlement pour faciliter les relations avec les différents prestataires et autorise Madame le Maire à prendre le règlement joint en annexe concernant le cimetière de Saint Jean d'Alcas et de Saint Paul des Fonts. 3 " M. (2. 3

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme le 6 décembre 2012

Le Maire,

Acte rendu exécutoire Le 06/12/ 2012 Après dépôt en S/Préfecture le 10/12/2012 Publication ou notification du 14/12/2016



อยูก รัพร้าย และการ worth la partire don to the SOUS-PRÉFECTURE DE MILLAU

to office lance ocurs ordenic o pas lettre tes commitées.